

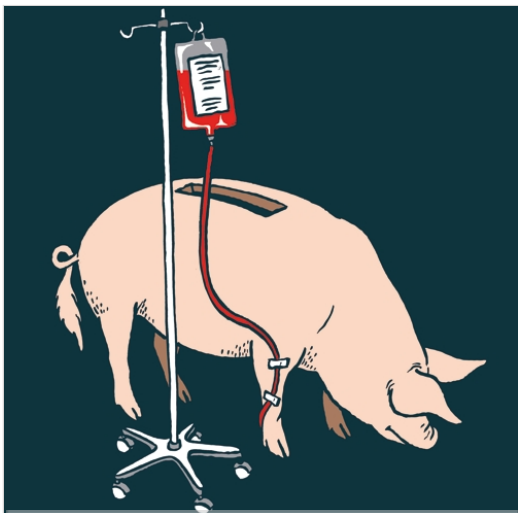
Demande d'Infos
COURTIERS

0

J'aime

14/10/10 | 07:00 | Francois Le Brun

PME : faire face aux fins de mois



Ces trois

ECRIT PAR

Francois LE BRUN



SES 3 DERNIERS ARTICLES

07/10 | 07:00

Vente et loterie, même combat

30/09 | 07:00

L'égalité des salaires s'applique-t-elle aux dirigeants ?

30/09 | 07:00

Réseaux sociaux et entreprise : attention aux faux amis

TOUS SES ARTICLES

dernières années, les directeurs de la trésorerie ont gagné des galons dans les entreprises. Ils ont géré la pénurie de liquidités, anticipé les risques de change,

paré à l'explosion du prix des matières premières... Les dirigeants commencent d'ailleurs à se rendre compte de leurs prouesses. Dans une récente étude de PricewaterhouseCoopers auprès de 600 sociétés, les PDG louent le rôle-clé joué par ces collaborateurs durant la crise financière.

Cependant, toutes les PME n'étaient pas dotées de pareils talents. Nombre de sociétés ont accumulé des dettes bancaires, fiscales et sociales... Au point que, désormais, les issues extrêmes doivent être envisagées : le dépôt de bilan, voire la liquidation.

Heureusement, la France a installé très tôt des filets pour amortir la chute de ses meilleurs fleurons. Le maillage est solide, entre les mandataires ad hoc, la conciliation, la sauvegarde ou le redressement judiciaire...

Nos voisins nous envient ces dispositifs qui permettent d'établir un diagnostic. Mais la belle affaire si au moment de la thérapie, le traitement est indisponible ! Or c'est bien le cas, ces temps-ci : l'argent fait défaut. Les banques ne suivent pas. Tel est le principal grief entendu ces temps-ci auprès des entreprises, et pas seulement les plus petites.

Il est vrai que le dérèglement de 2007 avait été provoqué par un trop grand laxisme dans les attributions de crédit. Du coup, les établissements financiers ne veulent pas être à nouveau suspectés. Sans compter qu'ils sont liés par les nouvelles contraintes de prudence imposées par Bâle III.

Les entreprises doivent donc naviguer dans un chenal étroit. Comment venir à bout de cette mauvaise passe ? Les conseils de spécialistes du droit bancaire et de la stratégie d'entreprise.

1 Se défaire du carcan des conventions de crédit

En 1996, les banques françaises ont pris une décision a priori anodine. Poussées par des contraintes réglementaires internationales, largement inspirées du modèle anglo-saxon, elles ont accepté de se conformer à un modèle type de convention de crédit. « Avant cette date, explique M^e Isabelle Porcher-Marquis, avocate au cabinet Sarrau Thomas Couderc, les documents étaient simples, établis sur mesure, dans l'esprit des droits latins où, notamment, la bonne foi se présume. » Désormais, ils répondent à cette particularité du « common law » de prévoir toutes les hypothèses. Par exemple, en cas d'acte de terrorisme, la banque pourra réclamer l'intégralité du remboursement par anticipation. De même, si l'entreprise projette de déménager son siège social, elle doit d'abord obtenir la permission de son prêteur.

Ces temps-ci, la principale sujétion réside dans les difficultés de remboursement des crédits. Les entreprises doivent payer des frais (« waive fees ») pour obtenir un examen de leur situation. « La simple demande se chiffre en milliers d'euros, précise M^e PorcherMarquis, sans aucune assurance que la réponse sera favorable. » Or, poursuit-elle en substance, ces dépenses appauvrissent encore davantage l'entreprise. Elles mettent en difficulté le dirigeant. Il pourrait se voir reprocher de ne pas servir l'intérêt de l'entreprise.

Pour la juriste, cette intrusion des banques dans la vie des sociétés revient à constater une gestion de fait. Une action judiciaire en ce sens serait tout à fait plaudable.

LE FIL D'INFO

17:42 | WRC/Rallye de Catalogne: Loeb devant Ogier et Latvala

17:39 | Des grévistes d'une raffinerie "réquisitionnent" une station Total et distribuent l'essence

17:35 | Bahreïn: les chiites font campagne dans le style du Hezbollah

17:24 | Espagne: coup de filet contre la jeunesse radicale basque proche de l'ETA

17:20 | L'histoire des 33 mineurs chiliens publiée en France en février

17:12 | Déferlante manga sur l'Europe avec un "opéra pop" inédit Made in Japan

TOUTES LES DÉPÊCHES

publicité



LE SONDAGE

Retraites : les concessions de Sarkozy vous paraissent...

INSUFFISANTES EXCESSIVES SUFFISANTES
 > VALIDEZ 10291 vote(s)

TOUS LES SONDAGES

BLOG

LES ECHOSNOCLASTES



La stratégie de la Fed fragilise l'Europe

Les minutes de la Fed, publiées le 12 octobre, sont probablement le point de départ tangible de la stratégie de Quantitative Easing. Les...

Lire la suite

ANALYSES



22/10 | Jean-Marc Vittori

Mandelbrot, l'homme qui aurait pu sauver la finance



21/10 | Jean-François Pecresse

Réforme des retraites, réforme de la démocratie

BOURSE

CAC40 3 868,54 -0,25%

DOWJONES 11 115,84 -0,28%

TOUTES LES RUBRIQUES

C'est justement ce que redoutent le plus les institutions financières. Dans les années 1980, au nom de cette situation, plusieurs d'entre elles avaient été condamnées à combler le passif d'entreprises asphyxiées. Si bien qu'actuellement, de nombreuses PME seraient tirées d'affaire si elles obtenaient un allongement de la maturité de leur dette. Mais les banques refusent, arguant que cela transformerait dangereusement un crédit d'exploitation en prêt d'investissement.

Cette impasse, Daniel Cohen, dirigeant du cabinet Zalis, la rencontre quotidiennement. Conseiller en stratégie d'entreprise, il est surtout amené ces temps-ci à jouer les « monsieur bons offices » auprès des organismes prêteurs. Il ne comble pourtant pas un vide. Les mandataires ou conciliateurs nommés par les tribunaux de commerce auraient déjà cette compétence. De même que le Ciri (Comité interministériel de restructuration industrielle) pour les entreprises de plus de 400 salariés. Mais ces procédures sont souvent lentes, alors qu'en l'occurrence, il y a urgence. Et puis, encore faut-il que ces instances soient en mesure de débloquer les sommes nécessaires.

C'est pourquoi « l'homme de la situation » serait le médiateur du crédit, en la personne de Gérard Rameix et de ses équipes.

3 Changer de cap à temps

Cependant, une solution financière d'urgence ne fera peut-être que diminuer la fièvre. Si une maladie est déclarée, elle ne la fera pas disparaître. D'où la nécessité de réfléchir régulièrement à la viabilité de ses activités. Il ne faut jamais attendre, car, comme le rappelle Daniel Cohen, « plus on s'enfoncé, moins on voit large ».

FRANÇOIS LE BRUN, Les Echos

Trois précautions vitales

- Ne pas laisser la dette actuelle obérer les investissements futurs.
- S'appuyer sur le médiateur du crédit.
- Lire attentivement les conventions de crédit.

Publicité



Opel Zafira

La qualité allemande à partir de 15 990€ (voir conditions sur le site).

» Plus d'informations



Plus de 2500€ d'Impôts ?

Bénéficiez vite de votre simulation gratuite. Jusqu'à 111 000€ remboursés par l'Etat.

» Plus d'informations



FORFAIT MOBILE PAS CHER

SIMPLICIME: Des prix jamais vus! Forfaits mobile 4h à 19,99€/mois et sans engagement!

» Plus d'informations



RÉAGIR

Si vous êtes membre de la communauté Les Echos et disposez d'un compte dans nos Forums ou nos Blogs, vos codes d'accès sont valables pour publier des commentaires sur le site des Echos. Chaque commentaire publié sera validé avant sa publication.

→ Si vous êtes déjà membre, identifiez-vous ci-dessous :

Pseudo :

Mot de passe :

OK

→ Si vous intervenez pour la première fois et ne disposez pas encore d'un compte : [Inscrivez-vous](#)

→ [Mot de passe oublié ?](#)

→ [Charte d'utilisation](#)

0

J'aime

POUR ALLER PLUS LOIN

DROIT

BOURSE

CAC40 3 868,54 -0,25%

DOWJONES 11 115,84 -0,28%



billets, le cocktail amer de Cameron

TOUTES LES ANALYSES

publicité



LE BLOG DE DOMINIQUE SEUX



Manifestants, blocages : doivent-ils s'arrêter ?

Le mouvement de contestation contre la réforme des retraites doit-il continuer malgré les coûts qu'ils imposent à notre économie ?...

Lire la suite

publicité



LES ARTICLES LES PLUS...

... LUS	... PARTAGÉS	... COMMENTÉS
22/10 10:48 mis à jour à 17:53 Les Echos		
Grandpuits : procédure en référé pour faire annuler les réquisitions de salariés		
22/10 07:00 Renaud Czarnes		
PS : Aubry minimise l'écart d'Hamon		
22/10 12:20 mis à jour à 15:39 Les Echos		
Carburants : amélioration plus lente que prévu		
22/10 07:00 Derek Perrotte		
Les vacances et le vote du Sénat n'entament pas la volonté de mobiliser des syndicats		

LES DOCUMENTS

21/10

Financement des PME : quelle solution en fonction de votre projet ?

19/10

Les salaires des professionnels du marketing

15/10

Les inégalités sociales de santé en France

14/10

Les 25 propositions de la commission Attali

TOUTES LES RUBRIQUES